

Prénom NOM : Montreuil, le .....

citoyen-ne  entrepreneur  association :

Adresse :

CP VILLE : 93100 MONTREUIL

Lettre recommandée AR n° .....

patrice.bessac@montreuil.fr

joel.bertrand@montreuil.fr (Cabinet du maire)

Monsieur Patrice BESSAC

Maire de Montreuil

Hôtel de Ville, place Jean Jaurès

93100 MONTREUIL

Objet : Vote par le Conseil municipal du 30 novembre 2016

d'une délibération de refus des compteurs électriques communicants Linky

Monsieur le Maire,

Habitant-e ou entrepreneur à Montreuil, je suis informé-e de ce que la SA ENEDIS (ex-ERDF), filiale à 100% d'EDF, prévoit d'y **remplacer 55.000 compteurs électriques par des Linky dès janvier 2017**.

Ces compteurs communicants nous sont présentés comme une solution d'avenir, tant du point de vue économique qu'écologique. Mais cela est totalement faux.

Du point de vue économique, les **7 milliards d'euros** que coûte le déploiement des réseaux Linky sont financés par l'augmentation de nos factures –taxes multipliées par 6 en 6 ans. La SA ENEDIS est en effet financée à 95 % par une taxe, la Contribution tarifaire d'acheminement (C.T.A.).

Du point de vue environnemental, le recours à ces compteurs est une véritable impasse : composés de 14 minerais rares, toxiques et **impossibles à recycler**, ces compteurs aspireront des **milliards de données** à très grand coût d'énergie électrique (stockage dans les *Data centers*).

Vite obsolètes (**10 à 15 ans de fonctionnement**, au lieu des 60 ans de nos actuels compteurs), ces compteurs Linky ne seront amortis qu'en 20 ans, tandis que leur **coût de renouvellement n'a pas été pris en compte** dans les analyses technico-financières. Or les directives européennes prévoient que le déploiement des compteurs communicants de type Linky ne doit être fait que si cela est « financièrement raisonnable ». Cette condition est d'autant moins respectée que, **les compagnies d'assurances et ENEDIS refusent d'indemniser les préjudices induits**.

Le Linky induit en effet de nombreux risques et inconvénients : **pannes à répétition, appareils électriques endommagés, incendies reconnus par ENEDIS, piratage de données et cambriolages, atteinte à la vie privée, coupures à distance, black-out (coupure généralisée d'électricité), problèmes de santé liés aux ondes électromagnétiques diffusant 24h/24 (électrosensibilité, cancer...)**. Il apparaît donc que les Montreuillois-es, entreprises, commerçants, associations, ont bien plus à perdre qu'à gagner.

Le déploiement de ces compteurs, instauré par la loi du 17 août 2015, n'est **pas obligatoire**, ce que le président d'ERDF Philippe Monloubou a reconnu lors de son audition à l'Assemblée nationale le 2 février 2016 (voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=VXtPsC4ZKH0>).

La loi n'instaure **aucune sanction en cas de refus**, ni pour les particuliers, ni pour les villes. Plus de **275 communes l'ont déjà refusé**, dont nos voisines de **Bagnolet, Bondy et Fontenay-sous-Bois**, et les grandes villes de **Saint-Denis, Aix-en-Provence, Caen, Melun et Yerres** (1,13 million de personnes vivent dans les villes ayant refusé le Linky).

**Mais à Montreuil, vous n'avez pas encore pris cette décision de refus**. Cela vous a pourtant été déjà demandé à plusieurs reprises, notamment lors de l'entretien du vendredi 7 octobre 2016 à 11h avec M. Ibrahim Dufriche, votre premier Adjoint, en présence de dix Montreuillois-es, soutenu-e-s par 20 habitants rassemblés sur le parvis de l'Hôtel de ville.

Informations en ligne : [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

M. Dufriche, assisté de son collaborateur M. Yves Miramont et de M. Jean Goulancourt, chargé de mission à la Direction générale des espaces publics, a entendu la présentation orale des 60 pages d'arguments juridiques et techniques des *Cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre Linky, Gazpar et Cie*, qui ont été signifiés par voie d'huissier à 18 destinataires, parmi lesquels les locataires de l'Elysée et de Matignon, après avoir été signés en dix jours par plus de 1600 personnes (<http://www.santepublique-editions.fr/objects/1cahiers-doleances-citoyens-elus-contre-linky-gazpar-et-cie.pdf>).

M. Dufriche s'est engagé à :

- prendre contact avec plusieurs villes qui ont déjà refusé le Linky, pour connaître leurs motivations et les suites qui ont été données à leur délibération / vœu / arrêté. (La maire de Bondy a pris un arrêté d'interdiction du déploiement et le maire de Saint-Denis a pris par arrêté un moratoire de suspension. A Fontenay-sous-Bois et Aix-en-Provence, c'est une délibération qui a été votée en Conseil municipal, et à Bagnolet, un vœu adopté à l'unanimité, comme à Caen et Melun ; de même, **vous auriez pu faire voter le vœu proposé lors du CM du 6 juillet 2016**, au lieu de quoi vous avez fait adopter une déclaration qui ne vous engage à rien et n'a aucune valeur juridique).
- vérifier, avec le service juridique, les contrats d'assurance et la couverture ou la non couverture des risques induits par le Linky (notamment les incendies dans des bâtiments dont la ville est propriétaire, tels que les écoles. En effet, **si un élève décède ou est blessé lors d'un incendie causé par le compteur Linky installé dans une école, votre responsabilité pénale sera mise en cause**).
- saisir le directeur de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), Guillaume Poupard, au sujet des risques de **black-out prolongé** induits par les réseaux Linky.

Je m'associe à la demande, faite le 7 octobre, de l'organisation d'une réunion publique d'information à la mairie et de la parution d'un article dans *Le Montreuillois* avant le 30 novembre.

**Pourriez-vous avoir l'obligeance de me tenir informé-e, par retour du courrier, des résultats de ces démarches qui ont été entreprises, et de la suite réservée à ces demandes ?**

Afin d'être certain-e que ma préoccupation concernant le Linky sera bien prise en compte, je vous demande de bien vouloir **accorder une interruption de séance** lors du Conseil Municipal du **30 novembre prochain** afin de permettre la prise de parole du Collectif Stop Linky Montreuil.

ENEDIS a d'ores et déjà entrepris des contacts téléphoniques, prenant les Montreuillois de court, sans égard pour votre déclaration du 6 juillet 2016. Malgré les preuves de ces contacts, qui vous ont été transmises, **vous n'avez pas réagi**, contrairement aux engagements pris le 7 octobre.

Monsieur le maire, en tant que propriétaire du réseau électrique (**art. L. 322-4** du Code de l'Energie et **art. 1384 al. 1<sup>er</sup>** du Code civil), la ville de Montreuil doit protéger l'ensemble de ses habitants et de ses entreprises contre ces dispositifs inutiles et dangereux.

Sachez que si le Conseil municipal du 30 novembre 2016 ne vote pas une délibération de refus du Linky, en application des articles **L. 111-56-1** du Code de l'énergie et **L. 2224-31** du Code général des collectivités territoriales, **vous serez tenu pour responsable des pertes d'exploitation, pertes de données informatiques, pertes de denrées, atteintes aux biens et aux personnes** chez des **commerçants, entreprises, associations, et particuliers (appareils grillés, incendies,...)**.

N'acculez pas les Montreuillois à devoir dépenser, dès janvier 2017, plusieurs dizaines d'euros pour bloquer individuellement la pose du Linky via une « sommation de ne pas faire » adressée par huissier à ENEDIS. Des milliers de Montreuillois opposés au Linky ne pourront s'offrir ce luxe !

Veillez, agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes attentives salutations.

Signature

**Très important :**

Veillez envoyer le numéro de votre recommandée ou la copie de votre mail à : [stoplinkymontreuil@riseup.net](mailto:stoplinkymontreuil@riseup.net)